

**25 janvier 2018**

**Décret modifiant le point B, visant l'élection du Parlement wallon, du tableau déterminant les circonscriptions électorales et leur composition, constituant l'annexe 1 du livre 1er des annexes à la loi ordinaire du 16 juillet 1993 visant à achever la structure fédérale de l'État**

Le présent décret spécial entre en vigueur pour l'organisation du prochain renouvellement intégral du Parlement wallon.

Session 2017-2018.

Documents du Parlement wallon, 894 (2017-2018) n<sup>os</sup> 1 à 10.

Compte rendu intégral, séance plénière du 24 janvier 2018.

Discussion.

Vote.

Le Parlement wallon a adopté et Nous, Gouvernement wallon, sanctionnons ce qui suit:

**Art. 1<sup>er</sup>.**

Le point B, visant l'élection du Parlement wallon, du tableau déterminant les circonscriptions électorales et leur composition, constituant l'annexe 1 du livre 1<sup>er</sup> des annexes à la loi ordinaire du 16 juillet 1993 visant à achever la structure fédérale de l'État, visée par l'article 5 de ladite loi, est remplacé par l'annexe jointe au présent décret spécial.

**Art. 2.**

Le présent décret spécial entre en vigueur pour l'organisation du prochain renouvellement intégral du Parlement wallon.

Promulguons le présent décret, ordonnons qu'il soit publié au Moniteur belge .  
Namur, le 25 janvier 2018.

Le Ministre-Président,

W. BORSUS

La Ministre de l'Action sociale, de la Santé, de l'Égalité des chances, de la Fonction publique et de la  
Simplification administrative,

A. GREOLI

Le Ministre de l'Économie, de l'Industrie, de la Recherche, de l'Innovation, du Numérique, de l'Emploi et de la Formation,

P.-Y. JEHOLET

Le Ministre de l'Environnement, de la Transition écologique, de l'Aménagement du Territoire, des Travaux publics, de la Mobilité, des Transports, du Bien-être animal et des Zonings,

C. DI ANTONIO

Le Ministre du budget, des Finances, de l'Énergie, du Climat et des Aéroports,

J.-L. CRUCKE

Le Ministre de l'Agriculture, de la Nature, de la Forêt, de la Ruralité, du Tourisme, du Patrimoine et délégué à la Grande Région,

R. COLLIN

La Ministre des Pouvoirs locaux, du Logement et des Infrastructures sportives,

V. DE BUE